

**Mémoire à l'intention du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
concernant le
Projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande**

par Renaud Bussièrès
remis le 20 mars 2025

Le projet du parc éolien Madawaska survient dans un contexte où une transition énergétique s'imposeⁱ. Je suis pleinement d'accord avec le fait qu'une transition doit avoir lieu – je soutiens un tel changement depuis longtemps – mais j'ai aussi de fortes réserves à considérer que la construction de méga-parcs éoliens, tel que Madawaska dans ce cas-ci, soit une stratégie bien fondée à cet égard.

Qu'un parc éolien puisse être problématique dans un contexte de transition énergétique, cela peut paraître confondant. L'éolienne n'est-elle pas un symbole d'énergie renouvelable ? Dans ce contexte de transition, un raisonnement qui peut sembler logique à première vue serait de penser que si on veut remplacer notre énergie émettrice de gaz à effet de serre par de l'énergie électrique « propre », et bien nous devons fournir cette énergie de remplacement. Dans cette perspective, si notre production d'électricité actuelle n'est pas suffisante, il faudrait alors produire plus. Le développement éolien serait donc une réponse tout à fait pertinente à cet effet. Mais ce raisonnement est simpliste. Une transition énergétique est un processus éminemment complexe, où la nature même de l'enjeu nous rappelle d'être vigilant par rapport aux impacts environnementaux de nos décisions. Peut-on compter sur ces méga-projets de développement éolien pour faire de nous une société plus écologique, plus soutenable ? Dans les conditions actuelles, je n'ai aucune confiance là-dessus. Je vais tenter ici de m'expliquer.

Transition énergétique

Dans son document *Pour une économie verte 2030 – Plan de mise en œuvre 2024-2029*ⁱⁱ, le ministère de l'Environnement met de l'avant trois composantes pour définir sa vision de la transition énergétique :

1. La sobriété énergétique
2. L'efficacité énergétique
3. La conversion énergétique

Je suis en accord avec cette vision. On peut noter que produire davantage d'énergie n'y est pas explicitement nommé. On pourrait penser que cela est implicite au point #3, mais en lisant le

document, on se rend compte que ce n'est pas de ce dont on traite. De fait, à nul endroit le *Plan de mise en œuvre 2024-2029* aborde le fait que nous devons produire plus d'énergie, ce qui est plutôt surprenant. Ce qui est cependant clair, c'est que augmenter notre production d'énergie, qu'elle soit « propre » ou « sale », cela n'ira pas dans le sens de la sobriété et de l'efficacité énergétique (points #1 et #2 sus-mentionnés.).

Certes, dans d'autres contextes, le gouvernement fait bien allusion au fait qu'il faille remplacer l'énergie « carbonée » par de l'énergie « propre »ⁱⁱⁱ. Différentes annonces faites par Hydro-Québec au cours des derniers mois ne laisse aucun doute là-dessus^{iv}. Il y a quelques jours à peine, on a annoncé la tenue d'une tournée de consultations publiques en vue d'un premier *Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques* (PGIRE)^v. L'objectif de ce plan serait de « mieux anticiper la demande et mettre en place les projets de même que les mesures optimales pour assurer un approvisionnement suffisant en énergie, et ce, au meilleur coût possible »^{vi}.

Le développement éolien au Québec est chaotique. Les projets d'infrastructures sont annoncés avant même que les consultations pour l'élaboration du Plan de gestion des ressources soit entamées ! Cela n'est pas anodin, car nous parlons ici de projets pharaoniques qui engendreront des perturbations majeures dans des milieux qui sont généralement peu ou pas développés. Ces milieux sauvages sont une richesse pour nous tous, les parcs éoliens les dégradent. Le projet Madawaska dont il est question ici est évidemment concernée par cette situation. Bien que ses promoteurs semblent faire preuve de bonne foi afin de minimiser les impacts sur les milieux à protéger, il ne faut pas se cacher que cela demeure un projet perturbateur d'envergure.

Partenariat public-privé

Depuis la fondation d'Hydro-Québec, l'électricité au Québec est un service public desservie par une société d'État. Le projet Madawaska diverge de cette approche en faisant qu'une compagnie privée soit copropriétaire du parc. Cet aspect m'inquiète. Typiquement, les compagnies privées n'ont pas la même volonté qu'une société d'État à prendre en compte le bien commun. Avec les nouvelles orientations récemment prises par Hydro-Québec, je me demande si le partenariat à la base du projet Madawaska est toujours justifiable.

Synthèse

- Je reconnais la nécessité d'une transition énergétique.
- Parmi les différentes stratégies possibles permettant une transition, je priorise la sobriété et la recherche d'une meilleure efficacité.

- Dans l'éventualité qu'il faille produire davantage d'électricité, cela doit se faire de manière informée et planifiée.
- L'état actuel de la situation au Québec ne va pas en ce sens, les projets d'infrastructures sont annoncés avant l'établissement d'un plan, le processus est chaotique.
- Le projet Madawaska n'échappe pas à cette mouvance désordonnée.
- Un parc éolien Madawaska perturbera de vastes étendus de milieux naturelles qui ont, jusqu'à présent, l'avantage d'être peu ou pas développés.
- Depuis les nouveaux engagements d'Hydro-Québec face à l'éolien, je me demande si le partenariat public-privé à la base du projet Madawaska est toujours justifiable et avantageux.

À la lumière de ce que je viens d'exposer, je ne suis pas en mesure d'être en faveur du projet éolien Madawaska. Une planification nationale sérieuse de la transition, où je sens que des efforts substantiels en matière de sobriété et d'efficacité énergétique sont mis de l'avant me conforterait dans l'idée que le développement de parcs éoliens, tel que Madawaska, serait nécessaire, quoique toujours inconvenant. Ce n'est pas le sentiment que je porte en ce moment.

Renaud Bussières
Saint-Germain-de-Kamouraska
20 mars 2025

- i <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/>
- ii Pour une économie verte 2030 - Plan de mise en œuvre 2024-2029 (2024). Gouvernement du Québec. p. 22.
<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-mise-oeuvre-2024-2029.pdf>
- iii <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/economie/cadre-legal-transparence/publications-allegement-reglementaire/projet-loi-energie>
- iv <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2076734/hydro-quebec-eolien-annonce-sabia>
- v <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/855223/importantes-consultations-energie-quebec-amorceront-semaine-prochaine>
- vi <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/economie/cadre-legal-transparence/publications-allegement-reglementaire/projet-loi-energie>